



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 11 – 2007M

MENACE MONDIALE D'UN CHANGEMENT CLIMATIQUE

ATTENDU QU'EXISTE un consensus scientifique, établi par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, que l'accumulation prolongée des gaz à effet de serre dans l'atmosphère menace la stabilité climatique à l'échelle mondiale;

ET ATTENDU QUE des risques à longue échéance sont portés à l'économie et à l'environnement de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent par l'élévation de la température et par les perturbations climatiques qui sont attendues de découler des concentrations en hausse des gaz à effet de serre;

ET ATTENDU QU'IL est prévu que les impacts du changement climatique mondial donnent lieu à des perturbations importantes du cycle hydrologique naturel dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, notamment à des phénomènes météorologiques pluvieux plus extrêmes et plus fréquents donnant lieu à une hausse de la survenance des inondations et des débordements des égouts, à une évaporation accélérée des eaux de surface causant une baisse des niveaux d'eaux lacustres et fluviales et à une élévation de la température des eaux venant altérer les conditions des écosystèmes aquatiques;

ET ATTENDU QUE la survenance des ces changements hydrologiques portera un important impact sur la qualité de l'eau et sur l'alimentation en eau, provoquera vraisemblablement une hausse graduelle de la demande d'eau municipale et portera un impact sur la façon dont les ressources hydriques sont gérées par les gestionnaires locaux, dont les fournisseurs de services de traitement des eaux et des eaux usées;

ET ATTENDU QU'IL est prévu que les impacts régionaux du changement climatique mondial viendront affecter les principales industries dont celles de l'agriculture, de la pêche commerciale et sportive et du transport maritime;

ET ATTENDU QU'IL est estimé qu'une quantité importante d'émissions de gaz à effet de serre est produite dans les grands centres par des opérations municipales comme les services de traitement des eaux et des eaux usées ainsi que par des sources urbaines industrielles, commerciales et résidentielles;

ET ATTENDU QUE la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent représente l'une des plus grandes économies régionales à l'échelle mondiale et est une importante source d'émissions des gaz à effet de serre;

ET ATTENDU QUE d'autres régions industrialisées entreprennent des mesures pour réduire l'émission de gaz à effet de serre, ce qui rend ces économies plus efficaces tout en leur conférant un avantage concurrentiel;



ET ATTENDU QUE les municipalités des villes du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont la responsabilité et la capacité de faire preuve d'esprit d'initiative en ce qui a trait à une réduction importante de l'émission des gaz à effet de serre dans la région;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent motivera ses membres ainsi que d'autres villes et municipalités des Grands Lacs et du Saint-Laurent à évaluer leur apport au changement climatique et à entreprendre des démarches pour réduire les émissions des gaz à effet de serre dans la mesure où il leur est possible de le faire;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent continueront de partager des pratiques exemplaires et d'en favoriser l'adoption en vue de la réduction de l'émission des gaz à effet de serre et du refroidissement de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent par l'entremise de mesures complètes de conservation et d'efficacité de l'énergie et des eaux, de la génération et de la consommation d'une énergie renouvelable et à basse teneur en carbone, de l'expansion des transports en commun, de la promotion d'habitudes durables d'utilisation des terres et de l'adoption d'infrastructures écologiques novatrices comme les toits verts;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent reconnaîtra sa responsabilité à favoriser une meilleure compréhension, à l'échelle communautaire, des démarches à l'échelle locale pouvant être entreprises et étant déjà entreprises en vue de réduire l'émission des gaz à effet de serre et à favoriser une intervention individuelle par les résidents et entreprises pour réduire encore davantage l'émission des gaz à effet de serre;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incitera vivement les gouvernements des États-Unis et du Canada, ainsi que les gouvernements d'État et provinciaux, à mettre en œuvre des programmes visant à réduire l'émission des gaz à effet de serre, à stimuler encore davantage le développement et l'adoption de technologies d'énergie renouvelable, à fournir des incitatifs en vue de favoriser la réduction de l'émission des gaz à effet de serre à l'échelle municipale et la mise en œuvre d'initiatives d'adaptation aux changements climatiques, et enfin à entreprendre davantage de démarches de modélisation et de recherche en ce qui a trait à l'impact anticipé du changement climatique au sein du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et de stratégies d'adaptation éventuelles.

Signé ce 12^e jour de juillet 2007

Gary Becker, président
Maire de Racine
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent